COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

MR LE PRESIDENT DU CONSEIL PEDAGOGIQUE
DE L'ENS. DE C.F.-GROUPE ENS.DE PROM.SOC
ATTN. MONSIEUR CL.LECLERCQ
BUREAU 300 - 3EME ETAGE
RUE DE LA SCIENCE, 43
1040 BRUXELLES

Ref.: D./ 5210004 / Dossier 50237

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Section : TECHN EN DESSIN & SCENARII APPLIQUES A LA BANDE DESSINEE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

Code Référence : 624000S20E1

Etablissement : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
MONS
AVENUE DU ROI ALBERT,643
7012 JEMAPPES

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à la section mentionnée ci-dessous.

Dossier	Section / Unité	Code Réf.	Classement
50237 S	TECHN EN DESSIN & SCENARII APPLIQUES A LA BANDE DESSINEE	624000S20E1	ESS
50237 U	APPRENTISSAGE DES BASES DE DESSIN	624001U21E1	ESST
50237 U	DESSIN APPLIQUE AUX TECHNIQUES DE LA BANDE DESSINEE	624002U21E1	ESST
50237 U	CONCEPTION D'UN SCENARIO DE BANDE DESSINEE	624003U21E1	ESST
50237 U	EPREUVE INTEGREE DE TECHNICIEN EN DESSIN ET SCENARII APPLIQUES A LA BANDE DESSINEE	624000U22E1	ESSQ

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

10237 S

Document 8 ter DOSSIER PEDAGOGIQUIE SECTION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

~~0~~ Communauté française 0 ~~Libre - confessionnel~~
~~0 Provincial et communal~~ 0 - ~~non confessionnel~~

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination Institut d'Enseignement de Promotion Sociale de la Communauté française
643, avenue du Roi Albert
7012 MONS-JEMAPPES

n° de matricule 5210004
n° de téléphone 065 822498 065 824390

2. Intitulé de la section :

Code : 624005210E1 (3)

TECHNICIEN EN DESSIN ET SCENARII APPLIQUES A LA BANDE DESSINEE

3. Finalités de la section : repris en annexe n° 1 de pages (2)
4. Connaissances préalables requises : repris en annexe n°2 de pages (2)

5. Classement de la section :
~~0 E.S.I.~~ ~~0 E.S.t.c. catégorie~~
~~0~~ E.S.S. ~~0 E.S.t.l. catégorie~~

6. Titre délivré à l'issue de la section.

Certificat de qualification, Niveau Secondaire Supérieur de Promotion Sociale : technicien en dessin et scénarii appliqués à la bande dessinée.

7. Unités de formation consécutives de la section : (2)

Intitulés	Classement de l'unité	Nombre de périodes	Codification de l'U.F. déjà approuvée
1. **Apprentissage des bases du dessin**	ESS trans	300	
2. **Dessin appliqué aux techniques de la bande dessinée**	ESS trans	300	
3. **Conception d'un scénario de bande dessinée**	ESS trans	~~250~~ 260	
4. **Epreuve intégrée**	ESS qual	160	

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réserver à l'administration

50237

8. Modalités de capitalisation : repris en annexe 3 de 1 page

---

9. Date de la proposition du P.O. : 17/03/93 transmis par le réseau le :

Signature du:
chef d'établissement de la C.F.

---

10. Observations du service d'inspection :
Néant

Date : 01/04/93 Signature: J. LISON INSPECTRICE

---

11. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision :

- 2 AVR. 1993

Date : ~~- 2 MARS 1993~~ Signature : J. MEUNIER

---

(1) Biffer les mentions inutiles

ANNEXE 1

Finalités de la section : Technicien en dessin et scénarii appliqués à la bande dessinée.

Conformément aux principales finalités de l'E.P.S. définies dans le Décret du 16/04/91, paru au M.B le 25/06/91 en son article 7

1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion sociale, professionnelle, culturelle et scolaire.

2° Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-culturels et économiques.

3° En fin de formation, l'étudiant sera capable d'assurer la fonction de technicien en dessin et scénarii appliqués à la bande dessinée dans le respect des règles du métier et des attentes tant des employeurs que des personnes faisant appel à ses services.

Annexe 2

Prérequis de la section

Français - Langue maternelle

L'épreuve d'admission visera à vérifier la maîtrise de compétences telles qu'exigées pour l'obtention du CESI.
Est dispensé de présenter l'épreuve d'admission, l'étudiant porteur au moins du CESI ou d'un CTSI tertiaire ou d'un titre équivalent d'enseignement de promotion sociale de régime 1.

Pour être admis dans la section, l'étudiant doit être capable de:
1. de comprendre les contenus d'information de divers types de documents (écrits, oraux, audio-visuels ou graphiques)
2. de s'exprimer oralement ou par écrit, dans une langue claire et correcte, donc en respectant :
   1. à l'écrit:
      - les règles générales d'accord de l'adjectif, du verbe et du participe passé + quelques cas particuliers.
      - l'orthographe d'usage des mots courants et l'orthographe des homophones.

   2. à l'oral et à l'écrit
      - les structures de la phrase simple et de la phrase complexe, notamment en tenant compte des règles de l'emploi des modes .
      - les règles essentielles de la conjugaison (V. réguliers + V.irréguliers courants)
      - en utilisant un vocabulaire précis, adapté

   3.à l'oral:
      -les règles d'orthophonie élémentaires, en évitant les accents locaux excessifs.
3. de résumer, contracter ou développer des données communiquées oralement ou par écrit.
4. d'intervenir à bon escient dans un débat, de défendre une opinion en faisant preuve de maîtrise de soi et d'objectivité.
5. d'organiser une argumentation en suivant un plan bien structuré.

b) Mathématiques

Pour être admis dans l'U.F l'étudiant doit être capable de :

1. Déterminer une quatrième proportionnelle
   (méthode au choix de l'élève : règle de trois, propriété fondamentale des proportions, théorème de Thalès,...)

2. Résoudre une équation du premier degré à une inconnue
   (les coefficients seront rationnels)

3. Le plan étant muni d'un repère,
   3.1 associer un point et un couple de rationnels
   3.2 tracer le graphique d'une fonction constante
   d'une fonction du premier degré
   3.3 interpréter les informations fournies par un graphique de fonction.

4. Etant donné deux figures (isométriques ou homothétiques)
   4.1 déterminer la transformation qui applique l'une sur l'autre (cas simple)
   4.2 déterminer les égalités de longueurs
   d'angles
   les rapports de longueurs

5. Enoncer les propriétés métriques et symétriques
   du parallélogramme
   du rectangle
   du losange
   du carré
   du triangle isocèle

6. Construire aux instruments (règle, compas, rapporteur, équerre)
   6.1 La bissectrice d'un secteur angulaire,
   6.2 la médiatrice d'un segment
   6.3 un polygone régulier inscrit dans un cercle donné.

7. Calculer la mesure d'un côté d'un triangle rectangle connaissant les mesures des deux autres côtés.
   (application du théorème de Pythagore)
   L'extraction de la racine carrée sera basée sur l'utilisation de la calculatrice.

L'étudiant porteur du C.E.S.I ou C.T.S.I ou C.P.S.S ou E.P.S.S est dispensé de l'épreuve d'admission.

ANNEXE 3.

Pour obtenir la sanction finale de la section, le candidat doit fournir des attestations de réussite des U.F. constituant la section.

La sanction finale sera acquise après la réussite de l'épreuve intégrée présentée devant un jury.

Le jury sera constitué des chargés de cours, de représentants de la direction et de personnes extérieures choisies pour leurs compétences dans le domaine de la bande dessinée.

JO.237 . 4

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1 La présente proposition émane du réseau(1)
X Communauté Française o ~~Libre confessionnel~~
o ~~Provincial et communal~~ o ~~non confessionnel~~
et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : Institut d'Enseignement de Promotion Sociale
de la Communauté Française - MONS
643, avenue du Roi Albert
7012 MONS(Jemappes)
n° de matr 5210004
n° de tél. 065 822498 065 824390
2. Intitulé de l'unité de formation :

code 624004U21E1 (3)

Epreuve intégrée de technicien en dessin et scénarii appliqués à la bande dessinée.
3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de.1.page
4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de.1. page
5. classement de l'unité de formation.
X(1) enseignement secondaire: ~~transition~~(1) qualification(1)
degré : ~~inférieur~~(1) supérieur(1)
o(1) ~~enseignement supérieur de type court~~:
~~catégorie: .pédagogique~~
o(1) ~~enseignement supérieur de type long~~ :
~~catégorie~~ :.....
6. recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
: repris en annexe n°3 de.1.page(2)
7. Programme des cours : repris en annexe n°4 de.1.page(2)
8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de.1.page(2)
9 Profil des chargés de cours : repris en annexe n°6 de.1.page(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours(4)	Nombre de périodes(5)
Epreuve intégrée	CT	160

2. Part d'autonomie

Total des périodes : 160

---

11. Date de la proposition du P.O :.17.03.93. transmis par le réseau le :.....

Signature du:
Chef d'établissement de la C.F.(1)
Représentant du P.O subventionné(1)

---

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Néant

Date : ..01/04/93..... Signature : J. LISON INSPECTRICE

---

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision

Date :.....~~2 MARS 1993~~ - 2 AVR. 1993..... Signature : J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

ANNEXE 1.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION : EPREUVE INTEGREE

Conformément aux principales finalités de l'E.P.S. définies dans le Décret du 16 avril 1991, paru au M.B. le 25/06/91 en son article 7.

1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2° Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES.

1° Permettre à l'étudiant d'acquérir des éléments de base d'une formation professionnelle.
L'enseignement sera axé sur l'acquisition de compétences transférables.

2° A la fin de la formation, l'étudiant sera capable :

a. de concevoir un synopsis et un scénario original dont il devra tirer une bande dessinée de 4 planches.

b. de réaliser les dessins, de rédiger les phylactères en utilisant les techniques apprises dans les unités de formation constituant la section.

ANNEXE 2.

Prérequis de l'U.F. : Epreuve intégrée de technicien en dessin et scénarii appliqués à la bande dessinée.

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'étudiant devra attester d'une maîtrise suffisante des capacités terminales des unités de formation suivantes:

- UF 1 conception d'un scénario de bande dessinée
- UF 2 apprentissage des bases du dessin
- UF 3 dessin appliqué aux techniques de la bande dessinée

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE DEDOUBLEMENT ET DE REGROUPEMENT.

Il serait souhaitable de ne pas dépasser 18 élèves par groupe.

ANNEXE 4.

L' étudiant doit acquérir les connaissances et être capable d'exploiter de manière autonome, dans des situations concrétes les aptitudes et habilités décrites ci-dessous

- concevoir un synopsis et un scénario original dont il devra tirer une bande dessinée en 4 planches.

ANNEXE 5
Evaluation des capacités terminales

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises en 1° ci-dessus.

3. Il est important que les appréciations du chargé de cours se fondent sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

6. Un jury constitué de chargés de cours, de représentants de la direction et de personnes extérieures choisies pour leurs compétences et leur expérience professionnelle dans le domaine de la B.D. évaluera le travail produit par les élèves.
Un des critères de réussite sera fondé sur l'avis des personnes ressources issues du monde de la création ou de l'édition de la B.D.
Celles-ci devront, sans s'engager au niveau de leur entreprise, émettre un avis favorable à une offre d'emploi.

ANNEXE 6.

Profil du chargé de cours.

Le chargé de cours sera un expert recruté parce que les applications doivent être orientées dans le domaine particulier de la bande dessinée.

Si l'appel à un expert résulte des exigences contenues dans un cahier des charges présenté à l'occasion de la mise en place d'une convention (article 114 du décret du 16 avril 1991), cette dernière devra spécifier et motiver les qualités particulières requises pour la désignation dans l'emploi à conférer.

D237 01

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1 La présente proposition émane du réseau(1)
o Communauté Française o ~~Libre~~ confessionnel
o ~~Provincial et communal~~ o - ~~non confessionnel~~
et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : Institut d'Enseignement de Promotion Sociale
de la Communauté Française - MONS
643, avenue du Roi Albert
7012 MONS(Jemappes)
n° de matr 5210004
n° de tél. 065 822498 065 824390
2. Intitulé de l'unité de formation :

code 624001U21E1 (3)

APPRENTISSAGE DES BASES DU DESSIN.

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de.1.page
4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de.1. page
5. classement de l'unité de formation.
o(1) enseignement secondaire: transition(1) ~~qualification~~(1)
degré : ~~inférieur~~(1) supérieur(1)
o(1) ~~enseignement supérieur de type court~~:
catégorie:..pédagogique
o(1) ~~enseignement supérieur de type long~~ :
catégorie :.....
6. recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
: repris en annexe n°3 de.1.page(2)
7. Programme des cours : repris en annexe n°4 de.1.page(2)
8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de.1.page(2)
9 Profil des chargés de cours : repris en annexe n°6 de.1.page(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration.

0. Horaire de l'unité de formation :

horaire minimum

. Dénomination des cours	Classement des cours(4)	Nombre de périodes(5)
Apprentissage des bases du dessin	CS	300

2. Part d'autonomie

Total des périodes : 300

---

11. Date de la proposition du P.O :.17.03.93. transmis par le réseau le :.....

Signature du:
Chef d'établissement de la C.F.(1)
Représentant du P.O subventionné(1)

---

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Néant

date : 01/04/93..... Signature : J. LISON INSPECTRICE

---

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision

Date : ~~2 MARS 1993~~ 2 AVR. 1993 Signature : J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

ANNEXE 1.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION : APPRENTISSAGE DES BASES DU DESSIN

Conformément aux principales finalités de l'E.P.S. définies dans le Décret du 16 avril 1991, paru au M.B. le 25/06/91 en son article 7.

1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2° Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES.

1° Permettre à l'étudiant d'acquérir des éléments de base d'une formation professionnelle.
L'enseignement sera axé sur l'acquisition de compétences transférables.

2° Acquérir les bases du dessin nécessaires à la poursuite de la formation dans la section "Technicien en dessin et scénarii appliqués à la B.D."

Annexe 2

Prérequis

Francais - Langue maternelle

L'épreuve d'admission visera à vérifier la maîtrise de compétences telles qu'exigées pour l'obtention du CESI.
Est dispensé de présenter l'épreuve d'admission, l'étudiant porteur au moins du CESI ou d'un CTSI tertiaire ou d'un titre équivalent d'enseignement de promotion sociale de régime 1.

Pour être admis dans la section, l'etudiant doit être capable de:
1. de comprendre les contenus d'information de divers types de documents (écrits, oraux, audio-visuels ou graphiques)
2. de s'exprimer oralement ou par écrit, dans une langue claire et correcte, donc en respectant :
   1. à l'écrit:
      - les règles générales d'accord de l'adjectif, du verbe et du participe passé + quelques cas particuliers.
      - l'orthographe d'usage des mots courants et l'orthographe des homophones.

   2. à l'oral et à l'écrit
      - les structures de la phrase simple et de la phrase complexe, notamment en tenant compte des règles de l'emploi des modes .
      - les règles essentielles de la conjugaison (V. réguliers + V.irréguliers courants)
      - en utilisant un vocabulaire précis, adapté

   3.à l'oral:
      -les règles d'orthophonie élémentaires, en évitant les accents locaux excessifs.
3. de résumer, contracter ou développer des données communiquées oralement ou par écrit.
4. d'intervenir à bon escient dans un débat, de défendre une opinion en faisant preuve de maîtrise de soi et d'objectivité.
5. d'organiser une argumentation en suivant un plan bien structuré.

b) Mathématiques

Pour être admis dans l'U.F l'étudiant doit être capable de :

1. Déterminer une quatrième proportionnelle
   (méthode au choix de l'élève : règle de trois, propriété fondamentale des proportions, théorème de Thalès,...)

2. Résoudre une équation du premier degré à une inconnue
   (les coefficients seront rationnels)

3. Le plan étant muni d'un repère,
   3.1 associer un point et un couple de rationnels
   3.2 tracer le graphique d'une fonction constante
   d'une fonction du premier degré
   3.3 interpréter les informations fournies par un graphique de fonction.

4. Etant donné deux figures (isométriques ou homothétiques)
   4.1 déterminer la transformation qui applique l'une sur l'autre (cas simple)
   4.2 déterminer les égalités de longueurs
   d'angles
   les rapports de longueurs

5. Enoncer les propriétés métriques et symétriques
   du parallélogramme
   du rectangle
   du losange
   du carré
   du triangle isocèle

6. Construire aux instruments (règle, compas, rapporteur, équerre)
   6.1 La bissectrice d'un secteur angulaire,
   6.2 la médiatrice d'un segment
   6.3 un polygone régulier inscrit dans un cercle donné.

7. Calculer la mesure d'un côté d'un triangle rectangle connaissant les mesures des deux autres côtés.
   (application du théorème de Pythagore)
   L'extraction de la racine carrée sera basée sur l'utilisation de la calculatrice.

L'étudiant porteur du C.E.S.I ou C.T.S.I ou C.P.S.S ou E.P.S.S est dispensé de l'épreuve d'admission.

ANNEXE 3.

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Il serait souhaitable de ne pas ~~de ne pas~~ dépasser 18 élèves par groupe.

ANNEXE 4.

PROGRAMME DES COURS.

L'étudiant doit acquérir les connaissances et être capable d'exploiter de manière autonome, dans des situations concrètes, les aptitudes et habilités décrites ci-dessous.

1. **Anatomie.**

   - modèle, écorché, muscles
   - importance des mains, des pieds, des proportions...

2. **Dessin.**

   - croquis d'attitude
   - croquis rapides (esquisses)
   - croquis de composition

3. **Perspectives.**
   - composition

4. **Etude de personnages.**
   - vêtememnts, plis...

ANNEXE 5

Evaluation des capacités terminales.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécéssaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1 ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

6. Au terme de la formation, l'élève sera capable de réaliser des esquisses, des croquis d'attitude ou de composition en respectant les proportions des modèles.

ANNEXE 6.

Profil du chargé de cours.

Le chargé de cours sera un expert recruté parce que les applications doivent être orientées dans le domaine particulier de la bande dessinée.

Si l'appel à un expert résulte des exigences contenues dans un cahier des charges présenté à l'occasion de la mise en place d'une convention (article 114 du décret du 16 avril 1991), cette dernière devra spécifier et motiver les qualités particulières requises pour la désignation dans l'emploi à conférer.

Ja.237.2

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1 La présente proposition émane du réseau(1)
o Communauté Française o ~~Libre - confessionnel~~
o ~~Provincial et communal~~ o ~~- non confessionnel~~
et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : Institut d'Enseignement de Promotion Sociale
de la Communauté Française - MONS
643, avenue du Roi Albert
7012 MONS(Jemappes)
n° de matr 5210004
n° de tél. 065 822498 065 824390
2. Intitulé de l'unité de formation :

code 624002U21E1 (3)

DESSIN APPLIQUE AUX TECHNIQUES DE LA BANDE DESSINEE.

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de.1.page
4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de.1. page
5. classement de l'unité de formation.
o(1) enseignement secondaire: transition(1) ~~qualification(1)~~
degré : ~~inférieur(1)~~ supérieur(1)
o(1) ~~enseignement supérieur de type court~~:
catégorie:..pédagogique
o(1) ~~enseignement supérieur de type long~~ :
catégorie :.....
6. recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
: repris en annexe n°3 de.1.page(2)
7. Programme des cours : repris en annexe n°4 de.1.page(2)
8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de.1.page(2)
9 Profil des chargés de cours : repris en annexe n°6 de.1.page(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration.

0. Horaire de l'unité de formation :

horaire minimum

. Dénomination des cours	Classement des cours(4)	Nombre de périodes(5)
essin appliqué aux techniques de la ande dessinée	CS	300

. Part d'autonomie

Total des périodes : 300

---

1. Date de la proposition du P.O :.17.03.93. transmis par le réseau le :.....

ignature du
hef d'établissement de la C.F.(1)
eprésentant du P.O subventionné(1)

---

2. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Néant

ate : .01/04/93..... Signature

J. LISON
INSPECTRICE

---

3. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision

ate :~~- 2 MARS 1993~~ - 2 AVR. 1993 Signature :

J. MEUNIER

4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
5) 1 période = 50 minutes.

U'2

ANNEXE 1.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION : DESSIN APPLIQUE AUX TECHNIQUES DE LA BANDE DESSINEE.

Conformément aux principales finalités de l'E.P.S. définies dans le Décret du 16 avril 1991, paru au M.B. le 25/06/91 en son article 7.

1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2° Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES.

1° Permettre à l'étudiant d'acquérir des éléments de base d'une formation professionnelle.
L'enseignement sera axé sur l'acquisition de compétences transférables.

2° A la fin de la formation, l'étudiant sera capable d'adapter des scènes cinématographiques, des photos et des scènes de la vie courante au dessin.
Il sera en plus capable de transmettre un message à l'aide des seules techniques graphiques.

ANNEXE 2.

Connaissances préalables requises.

- avoir réussi l'unité de formation " Apprentissage des bases du dessin"
- ou réussir une épreuve d'admission portant sur les finalités de l'unité précitée.
- ou être en possession d'un titre délivré dans l'enseignement de plein exercice ou de promotion sociale portant sur les arts appliqués ou le dessin (CQ4 ou brevet de promotion sociale).

ANNEXE 3.

Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Il serait souhaitable de ne pas ~~de ne pa~~s dépasser 18 élèves par groupe.

ANNEXE 4.

PROGRAMME DES COURS.

L'étudiant doit acquérir les connaissances et être capable d'exploiter de manière autonome, dans des situations concrètes, les aptitudes et habilités décrites ci-dessous.

1. Mise en scène.

- paysages
- détermination d'un format
- découpage d'une séquence
- mise en page sur les planches

2. Plans

- plans d'ensemble
- plan général
- plan moyen
- plan rapproché
- gros plan
- très gros plan
- avant-plan

3. Les angles de vue.

- **l'angle de vue normal**
- la vue en plongée
- la vue en contre-plongée
- le champ, le contre-champ

4. Le mouvement dans l'image.

- les enchaînements de plans
- les scènes d'atmosphère et d'action

5. La figuration du mouvement dans la B.D.

- la figuration classique du mouvement
- les traînées de vitesse
- l'effet stroboscopique
- les raccords de mouvement
- les raccords de direction

6. Historique

- les grands courants de la B.D.

ANNEXE 5

Evaluation des capacités terminales.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'assurer très rapidement les remédiations nécéssaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au 1 ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du professeur se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettent, le professeur amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

6. Au terme de la formation, l'étudiant sera capable d'effectuer une composition sur base d'un découpage imposé à main levée, en 6 heures de cours.
La réalisation d'un décor :(une vue en plongée, une vue en contre-plongée et une en plan moyen) fera appel à toutes les formes géométriques étudiées, 5 personnages évolueront dans cet espace sur trois cases et en trois techniques différentes.

Le dessin devra être précis, il devra respecter l'harmonie des formes, des couleurs et des volumes.

ANNEXE 6.

Profil du chargé de cours.

Le chargé de cours sera un expert recruté parce que les applications doivent être orientées dans le domaine particulier de la bande dessinée.

Si l'appel à un expert résulte des exigences contenues dans un cahier des charges présenté à l'occasion de la mise en place d'une convention (article 114 du décret du 16 avril 1991), cette dernière devra spécifier et motiver les qualités particulières requises pour la désignation dans l'emploi à conférer.

√0.237 .3

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 bis DOSSIER PEDAGOGIQUE UNITE DE FORMATION

1 La présente proposition émane du réseau(1)
☒ Communauté Française o ~~Libre confessionnel~~
o ~~Provincial et communal~~ o ~~non confessionnel~~
et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : Institut d'Enseignement de Promotion Sociale
de la Communauté Française - MONS
643, avenue du Roi Albert
7012 MONS(Jemappes)
n° de matr . 5210004
n° de tél. 065 822498 065 824390
2. Intitulé de l'unité de formation :

code 624003U21E1 (3)

Conception d'un scénario de bande dessinée

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n°1 de.1.page
4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de.1. page
5. classement de l'unité de formation.
o(1) enseignement secondaire: transition(1) ~~qualification~~(1)
degré : ~~inférieur~~(1) supérieur(1)
~~o(1) enseignement supérieur de type court~~:
catégorie:..pédagogique
~~o(1) enseignement supérieur de type long~~ :
catégorie :.....
6. recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement
: repris en annexe n°3 de.1.page(2)
7. Programme des cours : repris en annexe n°4 de.1.page(2)
8. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de.1.page(2)
9 Profil des chargés de cours : repris en annexe n°6 de.1.page(2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours(4)	Nombre de périodes(5)
Conception d'un scénario de bande dessinée	Ct	260
2. Part d'autonomie .		
	Total des périodes :	260

---

11. Date de la proposition du P.O :.17.03.93. transmis par le réseau le :.....

Signature du:
Chef d'établissement de la C.F.(1)
Représentant du P.O subventionné(1)

---

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Néant

Date : 01/04/93..... Signature J. LISON INSPECTRICE

---

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)
Motivation de la décision

Date :.....-2 MARS 1993..... Signature : J. MEUNIER

4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
5) 1 période = 50 minutes.

ANNEXE 1.

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION : CONCEPTION D'UN SCENARIO DE BANDE DESSINEE

Conformément aux principales finalités de l'E.P.S. définies dans le Décret du 16 avril 1991, paru au M.B. le 25/06/91 en son article 7.

1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

2° Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES.

1° Permettre à l'étudiant d'acquérir des éléments de base d'une formation professionnelle.
L'enseignement sera axé sur l'acquisition de compétences transférables.

2° A la fin de la formation, l'étudiant sera capable de concevoir une histoire complète avec un début, un déroulement, une fin sous forme de scénario.

Annexe 2

Prérequis

Français - Langue maternelle

L'épreuve d'admission visera à vérifier la maîtrise de compétences telles qu'exigées pour l'obtention du CESI.
Est dispensé de présenter l'épreuve d'admission, l'étudiant porteur au moins du CESI ou d'un CTSI tertiaire ou d'un titre équivalent d'enseignement de promotion sociale de régime 1.

Pour être admis dans la section, l'étudiant doit être capable de:
1. de comprendre les contenus d'information de divers types de documents (écrits, oraux, audio-visuels ou graphiques)
2. de s'exprimer oralement ou par écrit, dans une langue claire et correcte, donc en respectant :
   1. à l'écrit:
      - les règles générales d'accord de l'adjectif, du verbe et du participe passé + quelques cas particuliers.
      - l'orthographe d'usage des mots courants et l'orthographe des homophones.

   2. à l'oral et à l'écrit
      - les structures de la phrase simple et de la phrase complexe, notamment en tenant compte des règles de l'emploi des modes .
      - les règles essentielles de la conjugaison (V. réguliers + V.irréguliers courants)
      - en utilisant un vocabulaire précis, adapté

   3.à l'oral:
      -les règles d'orthophonie élémentaires, en évitant les accents locaux excessifs.
3. de résumer, contracter ou développer des données communiquées oralement ou par écrit.
4. d'intervenir à bon escient dans un débat, de défendre une opinion en faisant preuve de maîtrise de soi et d'objectivité.
5. d'organiser une argumentation en suivant un plan bien structuré.

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES DE DEDOUBLEMENT ET DE REGROUPEMENT.

Il serait souhaitable de ne pas dépasser 18 élèves par groupe.

ANNEXE 4
Programme des cours de l'U.F.1 B.D.

L'étudiant doit acquérir les connaissances et être capable d'exploiter de manière autonome, dans des situations concrètes les aptitudes et habilités décrites ci-dessous.

1. Lexique des termes en usage en B.D.
angles de vue, avant-plan, bande, bande dessinée, B.D., bande quotidienne, bleu, burlesque, cadrage, cartoonist, case, coloriste, comic-book, composition, découpage, encrage, gag,histoire à gags, histoire complète, histoire à suivre, lettrage, onomatopées, phylactères, planches, plans, scénario, scène, séquence, série (dessinée), stop-comic,synopsis...

2.Ecriture d'un scénario.
le synopsis
les types de scénario: historique, d'aventure, policier, de fiction, réaliste, humoristique...
découpage écrit et dessiné
choix et analyse de documents
traitement et adaptation de ces documents pour le travail sur planche
format des planches, mise en page

3. Conduite du récit
La narration simple, la narration en parallèle, l'ellipse, les voix"off".
la narration comique : le comique d'observation, de situation
le burlesque : par accumulation, par exagération, par la destruction
la frénésie, la vie des objets, l'anchronisme

4. Le gag
La conduite d'un gag, le gag visuel, le gag verbal, cascade de gags.

5. La parodie, le pastiche, la satire

6. La narration réaliste, la dramatisation du récit, les coups de théâtre, le mystère, le suspense, les dialogues...

Annexe 5

Evaluation des capacités terminales.

1. Pour aider l'étudiant à progresser dans ses apprentissages, l'évaluation sera formative. Elle s'exercera d'une façon continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Elle devra permettre d'asurer très rapidement les remédiations nécessaires à la poursuite fructueuse des études.

2. Une épreuve finale ne sera donc pas le seul moment d'évaluation car elle ne permettrait pas de rencontrer les propositions reprises au point 1 ci-dessus.

3. Il est important que l'appréciation du chargé de cours se fonde aussi sur des travaux écrits.

4. Les outils d'évaluation seront construits à partir des objectifs poursuivis et comprendront les critères de réussite.

5. Quand les circonstances le permettront, le chargé de cours amène chaque étudiant à pratiquer l'auto-évaluation.

6. Au terme de la formation, l'étudiant sera capable, au moyen de la documentation fournie, en quatre fois cinquante minutes de concevoir un synopsis et son scénario donnant directement naissance à un story-board dont on pourrait tirer une B.D. en 4 planches.

Le scénario doit constituer une suite logique, cohérente, concise.

Le rythme du récit doit être soutenu. L'apprenant devra utiliser dans son travail les notions contenues dans l'unité de formation.

ANNEXE 6.

Profil du chargé de cours.

Le chargé de cours sera un expert recruté parce que les applications doivent être orientées dans le domaine particulier de la bande dessinée.

Si l'appel à un expert résulte des exigences contenues dans un cahier des charges présenté à l'occasion de la mise en place d'une convention (article 114 du décret du 16 avril 1991), cette dernière devra spécifier et motiver les qualités particulières requises pour la désignation dans l'emploi à conférer.